

Nombre de Membres

En exercice : 18

Présents : 7

Exprimés : 7
(dont 0 pouvoir donné)

Vote

Pour : 7

Blancs : 0

Nuls : 0

Date de convocation : jeudi 6 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-
Préfecture de Lodève le :

n° CA CIAS 20250313 01

L'an deux mille vingt cinq le treize mars

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 11 heures 30, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion du CIAS à Lodève sous la présidence de **REQUI Jean-Luc** Président du C.I.A.S. Cette séance fait suite à celle du 6 mars pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.

Présents :

membres élus : **Jean Luc REQUI**, Président du C.I.A.S., **BAISSET Martine**, Maire de la commune de La Vacquerie, **BATACHE Carmen**, Élu de la commune de Saint Etienne de Gourgas, **GALEOTE Monique** Élu de la commune de Lodève,

membres qualifiés : **LEDERMAN Thérèse** représentant le CODEV Pays Coeur d'Hérault, **AUDOUY Marie-Christine** représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux, **CAUNES Jean Paul**, représentant l'association l'OUSTALITE,

Pouvoirs :

membres élus :

membres qualifiés :

Absents :

membres élus : **ENNADIFI Fatih**, Élu de la commune de Lodève, **LAATEB Claude**, Élu de la commune de Lodève, **ALIBERT Damien**, Élu de la commune de Lodève, **BOUSQUET Pierre-Paul**, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage , **FRONTIN Claudine**, Élu de la commune de Sorbs, **PANIS Michel**, Élu de la commune de Lodève,

membres qualifiés : **DELFORGE Clotilde** représentant l'association ADAGES, **ABRIC Charles** de l'association APF, **LEBON Brigitte** représentant l'association MJC, **DAUNIS Solange** représentant l'UDAF, **MARTINEZ Marie Line** représentant l'association CLIC

Membres consultatifs:

VALETTE Florence, Directrice du C.I.A.S

FABRE Audrey, Adjointe à la Directrice du CIAS

Délibération n°1	Approbation procès verbal du conseil d'administration du 12 décembre 2024
-------------------------	--

Le Président demande au conseil d'administration si des observations sont à formuler quant au procès verbal de la séance du conseil d'administration du 12 décembre 2024, dont un exemplaire à été transmis à tous les membres du conseil.

Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver le procès verbal et pour ceux qui l'approuvent de le signer.

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :

- Pour : 7
- Blancs : 0
- Nuls : 0

et :

- ARTICLE 1 : ADOPTE le procès verbal du 12 décembre 2024

- ARTICLE 2 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Le Président,

Jean-Luc REQUI

Signé électroniquement par
Le 27 mars 2025
ORDONNATEUR
Jean-Luc REQUI



ANNEXE : procès verbal du 12 décembre 2024